

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 180 Rect.

présenté par

M. Jean-Michel Clément, M. Gaubert, M. Peiro, M. Brottes, Mme Massat, Mme Erhel,
M. Chanteguet, Mme Marcel, M. Manscour,
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant :**

Un rapport sur l'évolution de la fiscalité agricole et des activités en lien avec l'agriculture est remis au Parlement avant le 10 octobre 2009.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chaque année, le PLF est le lieu de définition de la politique fiscale agricole, et chaque texte en lien avec l'agriculture est l'occasion de propositions diverses sur ce sujet. De ce fait, l'agriculture est un secteur à fiscalité singulière, pour lequel l'instrument fiscal est partie intégrante des stratégies de développement des entreprises.

Depuis le Rapport Marre – Cahuzac, publié en mai 2000, qui proposait des pistes très intéressantes d'évolution de la fiscalité agricole, et de la fixation des charges sociales en agriculture, rien n'a été produit pour orienter la réflexion des parlementaires. Or la dérive du FFIPSA montre que la question des ressources nécessaires au financement de la protection sociale des non salariés agricoles est une question fondamentale pour assurer l'avenir.

Il apparaît désormais urgent qu'un travail relatif aux instruments fiscaux et sociaux à destination et à disposition des agriculteurs soit mené pour éclairer le débat nécessaire sur la refonte de la fiscalité agricole.